Mairie d'ARNAC LA POSTE
HAUTE-VIENNE

République Française

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.
ABSENTS excusés : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.
Secrétaire de séance : Amanda ROCHE CHANTON

La séance est ouverte à 19 heures 00.

ORDRE du JOUR :

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
Présentation de l'ordre du jour,

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025
Le procès-verbal n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025/020 portant sur l'achat de bancs pour la cour de l'école

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir 3 bancs pour la cour de l'école. Un devis a été demandé à KG Mat collectivité pour 3 bancs en acier au prix de 1 127, 00 € HT soit 1 352, 40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer le devis de KG MAT COLLECTIVITE pour l'achat 3 bancs en aluminium au prix de 1 127, 00 € HT soit 1 352, 40 € TTC.

Dit que la facture sera mandatée en section d'investissement à l'article 21848 prog. 404.

Délibération n° 2025/021 portant sur des travaux dans la cuisine et la salle des fêtes

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux pour l'évacuation des eaux usées de la cuisine et de remplacer le carrelage cassé de la cuisine et de la salle des fêtes. Pour ce faire un devis a été demandé à l'entreprise ALB de Mailhac/Benaize, le montant du devis s'élève à 2 463, 10 € HT soit 2 955, 72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise ALB de Mailhac/Benaize, le montant du devis s'élève à 2 463, 10 € HT soit 2 955, 72 € TTC.

Dit que la facture sera mandatée en section d'investissement à l'article 21352 prog. 42.

Mairie d'ARNAC LA POSTE
HAUTE-VIENNE

République Française

Délibération n° 2025/022 portant sur la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des taxes d'imposition pour l'année 2025 proposés par la commission des finances.

Après avis de la Commission des finances,

Le Conseil Municipal, après examen des taxes et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour l'année 2025, soit :

- taxe foncière bâti : 35,72 %
- taxe foncière non bâti : 47, 81 %
- taxe d'habitation : 10, 62 %

Ces taux seront inscrits dans le budget primitif 2025.

Délibération n° 2025/023 portant sur l'approbation des budgets primitifs 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs arrêtés lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 039 079, 92	1 048 328, 78
Section d'investissement	992 755, 74	992 755, 74
TOTAL	2 031 835, 66	2 041 084, 52

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	176 139, 66	176 139, 66
Section d'investissement	134 512, 68	134 512, 68
TOTAL	310 652, 34	310 652, 34

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 588, 07	50 588, 07
Section d'investissement	62 593, 65	62 593, 65
TOTAL	113 181, 72	113 181, 72

Mairie d'ARNAC LA POSTE
HAUTE-VIENNE

République Française

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les projets de budgets primitifs,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les budgets primitifs 2025 arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET PRINCIPAL :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 039 079, 92	1 048 328, 78
Section d'investissement	992 755, 74	992 755, 74
TOTAL	2 031 835, 66	2 041 084, 52

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	176 139, 66	176 139, 66
Section d'investissement	134 512, 68	134 512, 68
TOTAL	310 652, 34	310 652, 34

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 588, 07	50 588, 07
Section d'investissement	62 593, 65	62 593, 65
TOTAL	113 181, 72	113 181, 72

Délibération n° 2025-024 portant sur l'attribution de subventions aux associations

Madame le maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention émanant de diverses associations et demande à l'assemblée de se prononcer concernant les montants à leur accorder.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer aux diverses associations les subventions suivantes pour 2025 :

- Jeunesse Musicale de France : 328 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 600 €
- Troupe théâtrale Les Arnacois : 310 €
- Comité Départemental de lutte contre le cancer : 40 €
- Secours Populaire Français : 100 €
- ACCA : 400 €
- ACCA ragondins : 200 €
- FNATH : 100 €
- Association Les Amis du Cheval : 390 €
- Prévention routière : 100 €
- Les Restaurants du Cœur : 150 €
- Avenir Nord Foot 87 : 600 €
- Association Conciliateur de Justice : 50 €
- Association des déportés et internés : 50 €
- Coopérative scolaire : 255 €
- Association cyclisme au féminin : 100 €
- Comité d'organisation de manifestations sportives : 100 €
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord-Est 87 (médicobus) : 150 €

Délibération n° 2025-025 relative à la prise en charge de dépenses du budget annexe : CCAS, par le budget principal

Madame le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de mandater une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe CCAS.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à mandater au budget suivant :
- CCAS : 5 409, 49 euros

Délibération n° 2025-026 portant sur l'attribution d'une subvention à l'Association Amitiés Arnacoises

PRESENTS : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, CAMUS Jean-Luc.

ABSENTS excusés : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, JOLY Solange, MARGNOUX Gérard.

Madame le maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'association Amitiés Arnacoises et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Association Amitiés Arnacoises : 350 €.

Délibération n° 2025-027 portant sur l'attribution d'une subvention à l'Amicale des Anciens Elèves

PRESENTS : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.
ABSENTS excusés : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, NARDOT Christiane.

Madame le maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'Amicale des Anciens Elèves et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Amicale des Anciens Elèves : 390 €

Délibération n° 2025-028 portant sur l'attribution d'une subvention au CAAAC

PRESENTS : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

ABSENTS excusés : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, ROCHE CHANTON Amanda.

Madame le maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant du « CAAAC » et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Association « CAAAC » : 800 €

Délibération n° 2025-029 portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Troupe Théâtrale les Arnacois

PRESENTS : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

ABSENTS excusés : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Madame DRIEUX Sophie maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'association « Troupe théâtrale Les Arnacois » et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Association Troupe théâtrale les Arnacois : 310 €.

Délibération n° 2025-030 portant sur l'achat d'un véhicule utilitaire de marque Citroën modèle Némo

Madame le maire indique aux membres présents que le véhicule de service Citroën C15 est hors d'usage et qu'il est nécessaire de le remplacer rapidement. Le Garage ADC d'Arnac-la-Poste propose un modèle utilitaire de marque Citroën – modèle Némo pour un montant de 5 800 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis du garage ACD d'Arnac-la-Poste pour un montant de : 5 800 €.

La facture correspondante sera mandatée en section d'investissement à l'article 21828, programme 403.

Délibération n° 2025-031 portant sur l'achat de matériel pour le service technique

Madame le maire indique aux membres présents que le service technique avait besoin d'être équipé de matériel afin de mener à bien ses missions.

Une devis a été demandé à :

GONNIN DURIS :

- Enrouleur auto 20 mètres : 165, 00 € HT,
- Coffret de clés à chocs : 358, 00 € HT
- Cric Hydraulique 2.5 T profil extra bas : 239, 00 € HT

Soit au total : 762, 00 € HT ou 914, 40 € TTC

Des achats ont été réalisés :

SARL DUMY :

- Echelle Transformable 2, 69 m x 4, 436 m à 212, 50 € HT
- Escabeau 7 marches à 80, 00 € HT :
- Soit au total : 292, 50 € HT ou 351, 00 € TTC

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de GONNIN DURIS pour un montant de 762, 00 € HT ou 914, 40 € TTC et à mandater la facture de SARL DUMY pour un montant de 292, 50 € HT ou 351, 00 € TTC.

Les factures correspondantes seront mandatées en section d'investissement du budget principal de la commune à l'article 2158 prog. 408.

Délibération n° 2025-032 portant sur la mise sous vitrine sécurisée du reliquaire

Madame le maire indique aux membres présents qu'il est maintenant nécessaire de faire réaliser les travaux de mise en vitrine sécurisée du reliquaire.
Pour ce faire des devis ont été demandé :

- Devis Malbrel Conservation : Vitrine : 35 470, 00 € HT soit 42 564, 00 € TTC,
- Devis Sécuritas : Mise sous alarme de la vitrine : 2 266, 30 € HT soit 2 719, 56 € TTC,
- Devis SARL Larraud Stéphane : Alimentation de la vitrine : 195, 70 € HT soit 234, 84 € TTC.

Total HT : 37 932, 00 € - Total TTC : 45 518, 40 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les devis de :

- Devis Malbrel Conservation : Vitrine : 35 470, 00 € HT soit 42 564, 00 € TTC,
- Devis Sécuritas : Mise sous alarme de la vitrine : 2 266, 30 € HT soit 2 719, 56 € TTC,
- Devis SARL Larraud Stéphane : Alimentation de la vitrine : 195, 70 € HT soit 234, 84 € TTC.

Total HT : 37 932, 00 € - Total TTC : 45 518, 40 €

Les factures correspondantes seront mandatées en section d'investissement à l'article 21352, programme 42.

Délibération n° 2025-033 portant sur l'avenant au contrat d'entretien du réseau d'eau potable avec SOGEA EBL

Madame le maire indique aux membres présents qu'il est nécessaire de signer un avenant au contrat d'entretien du réseau d'eau potable. En effet, la durée du contrat allait jusqu'au 31 décembre 2024 et la compétence « Eau potable » devrait être transférée à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche au 1er janvier 2026.

Madame DRIEUX présente donc l'avenant qui fait apparaître pour l'année 2025 un montant total du coût du service d'entretien à : 47 792, 00 € HT soit 52 571, 20 € TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'avenant présenté de SOGA EBL d'un montant pour l'année 2025 de 47 792, 00 € HT soit 52 571, 20 € TTC.

Délibération n° 2025-034 portant sur la délégation du conseil municipal au maire d'ester en justice

Madame le maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à ester en justice. En effet, ces derniers temps il s'avère que la commune a eu plusieurs dossiers à présenter en justice et la délégation éviterait de devoir réunir le conseil municipal régulièrement pour ces affaires.

Pour ce faire, le conseil municipal doit lui donner la délégation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer au maire le pouvoir d'ester en justice pour le compte de la commune.

Délibération n° 2025-035 portant sur l'attribution de subventions au Comité des Fêtes

PRESENTS : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

ABSENTS excusés : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, ROCHE CHANTON Amanda.

Madame le maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention émanant du Comité des Fêtes et demande à l'assemblée de se prononcer concernant les montants à lui accorder. Madame DRIEUX indique au conseil municipal que cette année le comité des fêtes d'Arnac-la-Poste va organiser sur la commune les Jeux Inter villages et que c'est pour cela qu'il demande une subvention exceptionnelle de 300 € en plus de la subvention de fonctionnement annuelle de 400 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Amicale des Anciens Elèves : ***400 €*** ainsi ***qu'une subvention exceptionnelle de 300 €*** pour l'organisation des jeux inter villages.

Délibération n° 2025-036 portant sur l'attribution d'une Subvention exceptionnelle à l'ACCA

Madame le maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'ACCA qui a vu sa facture d'électricité flamber et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle pour 2025 à l'ACCA de ***100 €*** afin de l'aider à régler ses factures d'électricité.

Délibération n° 2025-037 portant sur l'avenant au marché de travaux de voirie – NGE Routes

Madame le maire présente au Conseil Municipal un avenant au marché de travaux de voirie 2025. Ce présent avenant a pour objet de régulariser la masse de travaux du marché, en prenant en compte les quantités réelles. En effet, lors de la réalisation des prestations initiales et complémentaires, il est nécessaire d'adapter les quantités estimées à la réalité du terrain. Pour rappel, le montant du marché était de 69 991. 00 € HT soit 83 989.20 € TTC. Le montant total des travaux supplémentaires avec l'adaptation des quantités liées à la réalité du terrain s'élève à 6 399, 97 € HT + 9, 14 % par rapport au marché initial.

Madame le maire demande alors au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant présenté.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer l'avenant d'un montant de 6 399.97 € HT présenté de l'entreprise NGE Routes.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 76 390, 97 € HT soit 91 669, 16 € TTC.

Mairie d'ARNAC LA POSTE
HAUTE-VIENNE

République Française

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Reprise boulangerie
- Travaux en cours
- Eau : transfert de compétence

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE D'ARNAC LA POSTE
R.F.
(Haute-Vienne)

Sophie DRIEUX